

EN VEUX-TU ?

BULLETIN DE L'AMICALE
DES ANCIENS DU 140° R.I.A.
AU FRONT

38

EN VOILA !...



SECTIONS DE L'AMICALE DES ANCIENS DU 140° R. I. A.

SECTION DE GRENOBLE

Siège social : Café de LONDRES, 35, rue Lesdiguière (angle Bd Gambetta).
 Adresser la correspondance, soit :
 — au **Président :** BUSQUET, 26, rue Berthe-de-Boissieux, Grenoble ;
 — au **Secrétaire :** PERRET, 30, rue du 16-Août, St-Martin-le-Vinoux ;
 — au **Trésorier :** CHAPPAZ, 11, avenue Alsace-Lorraine, Grenoble.
 C.C.P. Lyon 2678-81.
 Réunion le premier mercredi du mois.

SECTION DE LYON 14-18

Siège : chez LUQUAIN, 20, rue Hippolyte-Flandrin, Lyon.
Président : LEVERNEY, 23, rue F.-Mistral, Caluire. Tél. : 29-74-59.
Secrétaire : NEVERS, 131, avenue Berthelot. Tél. : 72-51-79.
Trésorier : LYONNET, 8, rue Bugeaud, Lyon (6^e).
 Tél. : 24-37-34. — C.C.P. : Lyon 82-49.
 Réunion le premier lundi de chaque mois, à 20 h. 30.

SECTION DE SAINT-MARCELLIN

Siège : Café DUFFIEUX, place d'Armes.
Président : HEBERT Marius, à Saint-Antoine (Isère).
Secrétaire-Trésorier : PELLAT Camille, B.P. 27 à Saint-Marcellin.
 C.C.P. Lyon 274-63.

SECTION DE LA BIEVRE

Président : Abbé JOUSSARD, La Frette.
Secrétaires : GADRIOT René, La Frette ;
 MARMONIER Fernand, La Frette.

SECTION DE SAINT-ETIENNE

Siège : Café VICTOR-HUGO, 19, cours Victor-Hugo, Saint-Etienne.
Président : MAZAUD.
Secrétaire : MARION, 31, rue de la Paix.

SECTION DE LYON 39-40

Siège : Café de la MANILLE, 33, rue Tupin, Lyon. Tél. : 37-35-93.
 C.C.P. Lyon 993-12.
Président : FERRAND Camille, 11, rue Tronchet, Lyon (6^e). T. 24-47-59.
Secrétaire : R. LAURENT, 21, rue Chaponnay, Lyon (3^e). Tél. : 60-54-66.
Trésorier : BONNY, 60, rue F.-Buisson, Lyon (3^e).
 Réunion le premier mardi de chaque mois, à 18 h. 30.

SECTION DE VIENNE

Correspondant : COURTIAL Emile, 10, rue Juiverie, Vienne. Tél. : 85-09-91.

SECTION DE PARIS

Correspondant : QUEYRAS, 112 ter, rue Cardinet, Paris (17^e).



Section de GRENOBLE

Le mot du Président...

**AMIS 39-40 ET 14-18,
LE PRÉSIDENT SOUHAITERAIT VOUS VOIR ADHÉRER
EN GRAND NOMBRE A L'AMICALE DES ANCIENS DE LA 27^{me} D.I.**

CHERS AMIS,

J'ai eu à différentes reprises l'occasion de vous parler de notre Amicale sœur, l'AMICALE des ANCIENS de la 27^{me} D.I. Je voudrais encore une fois attirer votre attention sur ce groupement dont bon nombre de nos adhérents font déjà partie.

Jusqu'à maintenant, l'Amicale de la 27^{me} D.I. groupait essentiellement les anciens de 14-18 : 52^{me} R.I., 75^{me} R.I., 140^{me} R.I., 2^{me} R.A., 415^{me} R.I., 9^{me} Hussard, Compagnies 14/1. et 14/51 du 4^{me} Génie, 7^{me} et 14^{me} B.C.A., G.B.D. 27. Les dirigeants de l'Amicale de la 27^{me} D.I., MM. FILLIAT, président; Marc PASQUIER, secrétaire général, seraient heureux d'y accueillir nos camarades de 14-18 et surtout ceux de 39-40 qui n'y sont point encore inscrits.

L'Amicale fait paraître trimestriellement un bulletin de liaison, « LA FUSEE », très bien fait et dans lequel chacun peut trouver une foule de renseignements intéressants, d'abord en ce qui concerne les camarades parfois très éloignés et qui n'ont pas cessé d'être fidèles au souvenir de leur jeunesse, puis sur les différents événements qui marquent la vie de la 27^{me} D.I. au cours de la Grande Guerre. L'Amicale a toujours mené le bon combat pour la défense des droits des Anciens Combattants. Actuellement, elle a entrepris une campagne active pour essayer d'obtenir l'exécution des promesses faites par le Ministère des Anciens Combattants en ce qui concerne l'attribution d'un contingent de croix et de médailles militaires à l'occasion du cinquantenaire de l'Armistice. C'est un devoir pour tous ceux qui ont combattu sous l'insigne de la 27^{me} D.I. que de l'aider dans la tâche qu'elle a entreprise.

La cotisation est modique, l'abonnement annuel à « LA FUSEE » coûte 3 F seulement. Alors amis du 140, faites un geste et envoyez votre adhésion à l'adresse suivante, en vous recommandant des anciens du 140^e R.I.A.

LES ANCIENS de la 27^{me} D.I.

C.C.P. Paris 10-467-36.

Siège social : 28, boulevard de Strasbourg, Paris-10^e.

Secrétariat : 8, rue Auguste-Barbier, Paris (XI^e).

R. BUSQUET.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 5 MAI 1968

Il y a bien longtemps qu'une Assemblée générale de l'Amicale n'avait réuni autant de participants, que celle qui groupait ce dimanche 5 mai, dans la salle de conférences de la Bourse du Travail, plus de 130 anciens du régiment, tant de 14-18 toujours nombreux, que de 39-40 fidèles aux traditions de leurs aînés.

Le Président BUSQUET prit tout d'abord la parole pour remercier tous les présents et en particulier ceux venus de très loin, comme nos amis DOL, de Nice; M^{me} et le Colonel MANFRINO, de Marseille; et



notre ami Jean MAZEAUD, de Paris. Il souhaite à tous une heureuse bienvenue dans notre bonne ville olympique de Grenoble et eut un petit mot aimable pour remercier tout particulièrement un revenant que nous avons tous retrouvé avec joie : notre bon camarade CHOLAT, récemment promu chevalier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Hélas, un manquant de marque, notre excellent CHAPPAZ, terrassé par une attaque dans la nuit du 29 avril et qui se remet tout doucement, entouré des bons soins de notre grand maman CHAPPAZ, de ses enfants et petits-enfants. Nous lui adressons, de tout cœur, nos souhaits sincères pour son retour prochain parmi nous.

Le Président explique ensuite en quelques mots la grave crise qu'a subi récemment la Section Centrale de Grenoble. Il annonce que, grâce aux efforts du Bureau grenoblois, comme d'ailleurs aux encouragements des Présidents lyonnais et de tous les anciens de 14-18 et 39-40, tout est maintenant arrangé sans grande modification de l'organisation actuelle. Puis il donne lecture de l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée aura à s'exprimer :

1° Lecture du rapport financier de CHAPPAZ.

2° Allocution de PETIT-MARTENON.

3° Allocution de LEVERNEY, président de la Section des 14-18 Lyon.

4° Allocution de FERRAND, président de la Section des 39-40 Lyon.

5° Réponse du Président BUSQUET et lecture du projet de réorganisation de l'Amicale.

6° Election des Colonels GRENET et MANFRINO comme Présidents d'honneur nationaux, en remplacement du regretté Colonel CROIBIER.

Dissolution du Bureau de la Section Centrale de Grenoble et élection d'un nouveau bureau.

Election de CHAPPAZ au poste de Vice-Président de la Section de Grenoble en remplacement et sur la proposition de PETIT-MARTENON démissionnaire.

7° Elévation de la cotisation annuelle de 5 à 10 F, cette cotisation se décomposant comme suit : 5 F pour la cotisation elle-même, 5 F pour le service du bulletin.

Le Président demandé à l'assistance de se lever et de se recueillir quelques instants à la mémoire :

des camarades tombés au Champ d'honneur en 14-18 et 39-40 ;

des chefs militaires et des Présidents qui ont su créer parmi les anciens du 140 cet esprit de tradition et d'amitié au travers de la glorieuse épopée du Régiment « qui ne recule pas » ;

des camarades, trop nombreux hélas, qui nous ont quittés au cours de cette période de cinquante années.

La parole est à PETIT-MARTENON qui lit le compte rendu financier dressé par CHAPPAZ. La situation financière de la Section Centrale s'établit comme suit :

Recettes :		Dépenses :	
Cotisations	756,20	Bulletin	734,05
Dons	729,00	Décès	44,34
		Bienfaisance	125,00
		Plaque Français.....	30,00
		Frais divers.....	405,00
TOTAL	1.485,20	TOTAL	1.388,39



Bénéfice de l'exercice 1967-1968.....	96,81 F
Solde précédent en caisse.....	1.738,02 F
	<hr/>
Solde en caisse au 1 ^{er} avril 1968.....	1.834,83 F

Puis PETIT-MARTENON lit une courte adresse de CHAPPAZ aux anciens du 140, dans laquelle il résume, trop modestement à notre sens, le rôle important qu'il a tenu au sein de l'Amicale et les résultats obtenus par une gestion stricte et prudente, dans les limites d'une raisonnable générosité.

Cette adresse est longuement applaudie par toute l'Assemblée.

PETIT-MARTENON explique ensuite la crise subie par la Section Centrale en suite d'un manque d'effectif et de la désaffection de beaucoup de ses membres pour le travail administratif cependant indispensable, un mal que malheureusement toutes les Amicales supportent avec plus ou moins d'intensité. Il précise son opposition à tout changement profond et en particulier au transfert du Siège à Lyon (même les Lyonnais s'y sont opposés) et précise qu'il assurera désormais les fonctions de Trésorier, laissant son poste vacant de Vice-Président à notre ami CHAPPAZ. Il indique enfin que, grâce à la bonne volonté de tous et aux pressions amicales dont il a été l'objet, le Président BUSQUET accepte de rester à la tête de l'Amicale (vifs applaudissements sur tous les bancs) où sa présence est souhaitée et désirée par tous.

(Applaudissements unanimes de l'Assemblée.)

LEVERNEY confirme que la Section Lyonnaise des 14-18 est tout entière d'accord avec PETIT-MARTENON, comme elle est d'accord sur tous les points qui seront tout à l'heure proposés par le Président BUSQUET. Il assure ce dernier de l'amitié et de la sympathie de toute la Section 14-18 de Lyon et précise que, d'accord avec le Président FERRAND des 39-40, les Lyonnais sont disposés à prendre à leur charge la totalité du travail matériel administratif et d'organisation de l'Amicale, sous les directives du Président BUSQUET, afin de soulager ce dernier dont l'état de santé précaire ne lui permet plus de fournir la somme de travail nécessaire à la bonne marche de l'Amicale.

FERRAND, à son tour, se dit entièrement d'accord avec LEVERNEY et sur toutes les propositions que fera le Président BUSQUET, propositions qui lui ont déjà été présentées. Il ajoute que la Section 39-40 de Lyon est tout entière groupée derrière ses dirigeants et sera prête à prendre la relève, le jour où, par manque complet d'effectifs 14-18, cette relève sera devenue indispensable et souhaite que ce soit le plus tard possible.

Le Président BUSQUET prend ensuite la parole pour remercier PETIT-MARTENON et les Présidents lyonnais dont le dévouement à l'Amicale et les affectueux encouragements l'ont tout doucement amené à revenir sur sa décision première. Il s'excuse auprès de tous du moment de découragement qui l'avait amené à prévoir de profondes modifications de l'Amicale, afin d'en préserver la pérennité et qui sont devenues inutiles aujourd'hui.

Il insiste particulièrement sur l'abnégation de PETIT-MARTENON, abandonnant son siège de Vice-Président au Profit de CHAPPAZ, pour tenir le rôle plus obscur mais combien utile de Trésorier, donnant ainsi une preuve éclatante de son attachement à l'Amicale.

Il indique que c'est grâce à ce geste, comme aux promesses faites par les Présidents des Sections lyonnaises au sujet de la prise en charge de



la plus grosse partie du travail administratif de l'Amicale, qu'il a pu revoir sa décision et rester à la tête de l'Amicale.

« Je vous remercie du fond du cœur et vous exprime ma gratitude puisque vous me permettez ainsi de remplir mes obligations envers chacun de vous et envers l'Amicale. C'est la preuve de l'Amitié profonde et de l'unité qui règnent au sein de notre groupement. »

La péroraison du Président est applaudie longuement sur tous les bancs.

VOTE DES PROPOSITIONS PRESENTEES PAR LE PRESIDENT

Pour le vote, le Président propose que seuls les opposants auront à lever la main pour la désapprobation des propositions présentées.

1° *Proposition* de la création d'un *Comité National Directeur de l'Amicale*. Ce Comité sera chargé de régler toutes les questions concernant l'ensemble de l'Amicale. Il sera composé :

du Président BUSQUET, élu à vie ;
des Présidents de chaque Section qui seront membres de droit de ce Comité Directeur, avec titre de Vice-Président national, soit :

LEVERNEY, Lyon 14-18 ;
MAZAUD, Saint-Etienne 14-18 ;
FERRAND, Lyon 39-40 ;
HEBERT, Saint-Marcellin, 39-40, plus PELLAT, 14-18 (ancien Président) ;
Abbé JOUSSARD, La Bièvre 39-40

En cas d'égalité des voix, la voix du Président sera prépondérante.
(La proposition est acquise à l'unanimité.)

Comme précédemment, les Sections conserveront le droit de s'administrer elles-mêmes sous la tutelle du Comité Directeur de l'Amicale et en complet accord avec ses directives. Elles pourront notamment élire leur propre Bureau, leur Président et Président d'honneur de Section.

2° D'accord avec les Présidents des diverses Sections, le Président BUSQUET propose d'élever à la Présidence d'honneur nationale, et en remplacement du regretté Colonel GROIBIER :

les Colonels GRENET, 14-18 et 39-40, et R. MANFRINO, 14-18 et 39-40 ;
notre camarade GUILLAUME étant déjà élu Président d'honneur à vie.

(Proposition admise à l'unanimité.)

3° Notre camarade CHAPPAZ est élu, à l'unanimité et sur proposition de PETIT-MARTENON, à la Vice-Présidence de la Section de Grenoble.

4° Dissolution, du Bureau actuel de la Section Centrale et réélection du Bureau comme suit :

Président : BUSQUET, élu à vie.
Membres d'honneur : MARILLAT et Jules DISDIER.
Vice-Présidents : CHAPPAZ, 14-18 ; SIMON, 39-40.
Trésorier : PETIT-MARTENON.
Trésorier adjoint : R. BOEUF.
Secrétaire : PERRET
Secrétaire adjoint : COLLONGE.
Porte-drapeau titulaire : KLING Victor.
Porte-drapeau volontaire : PERRET.
Commission des Finances : PONS, BRICLOT, AUGUSTE.
Commission des Fêtes : GORCE, GABELLE, DAUPHIN.



Le Président souligne que les anciens membres du Bureau qui n'ont pas été proposés pour cette réélection sont ceux qui n'ont jamais participé aux réunions du Bureau ou aux diverses manifestations de l'Amicale.

(Proposition admise à l'unanimité.)

4° **COTISATION.** — Diverses Sections de l'Amicale ont porté à 10 F le montant de la cotisation annuelle à partir du 1^{er} janvier 1968. La Section Centrale ne peut que se ranger à leur avis et adopter ce chiffre de 10 F comme minimum.

Ce chiffre de 10 F se décompose comme suit :

cotisation proprement dite.....	5 F
service du bulletin.....	5 F

Le coût des deux bulletins annuels ressort actuellement à 4,75 F, frais d'envoi compris. Il est donc compréhensible que son service soit effectué à part sur la base annuelle de 5 F.

Ainsi, les Sections qui rétrocédaient précédemment la somme de 3 F à la Section Centrale pour le service du bulletin auront, à partir de cette année, à rétrocéder la somme de 5 F par bulletin.

D'autre part, les membres à vie qui s'étaient acquittés en une fois de leurs cotisations à venir auront également à verser à la Section à laquelle ils sont inscrits la somme de 5 F par an, pour le service du bulletin.

(Proposition adoptée à l'unanimité.)

5° **MOTION** adressée à l'Amicale de la 27^{me} D.I., pour appuyer cette dernière, dans son effort pour la création d'un contingent de Croix et de Médailles militaires, à l'occasion de l'Armistice, dont la promesse avait été faite par le Ministre des Anciens Combattants.

Le Président lit cette motion dont vous trouverez le texte dans le présent bulletin et indique que cette motion, signée par les Présidents d'honneur : GUILLAUME et MANFRINO, les Présidents des Sections : LEVERNEY, FERRAND, Abbé JOUSSARD, et le Président BUSQUET, sera adressée au Président de l'Amicale des anciens de la 27^{me} D.I., si elle est votée.

(La motion est adoptée à l'unanimité.)

Le Président remercie l'Assemblée et souhaite à tous une bonne et heureuse journée dans l'union de tous et l'amitié.

La séance est levée à 12 heures précises.

LE BANQUET DE 1969

La Section Lyonnaise, après que l'offre en eut été faite à la Section de Saint-Etienne, a accepté l'organisation du Congrès et du Banquet de 1969. Il aura vraisemblablement lieu soit dans la banlieue lyonnaise, soit à VIENNE, localité mieux placée quant au rassemblement des membres de l'Amicale.

NOS DEUILS

La Section Centrale de Grenoble a le profond regret de vous faire part du décès de nos camarades :

VINOT, 3, rue Gabriel-Péri, Fontaine (mai 1968) ;
LIEBER G., 3, rue Docteur-Bailly, Grenoble (juin 1968) ;
BARBIER C., 66, quai Perrière, Grenoble (juillet 1968).



Aux familles de nos camarades disparus, nous adressons nos condoléances attristées et leur exprimons notre affectueuse sympathie.

En dernière minute, nous venons d'apprendre la mort accidentelle d'un de nos meilleurs amis, Elie POULET, de Vercheny (Drôme). Notre bon camarade a été victime d'un accident de voiture sur la Nationale 7, vers Pont-de-l'Isère (Drôme), alors qu'il traversait à pied la route pour se rendre chez un de ses clients. Cela se passait le 7 septembre dernier et nous avons malheureusement été prévenus trop tard pour pouvoir accompagner notre bon camarade POULET à sa dernière demeure. A M^{me} POULET, à sa famille, nous disons toute la peine que nous éprouvons et leur exprimons nos sentiments de bonne et sincère amitié.

UN JOURNAL A LIRE...

J'ai plaisir à vous signaler que notre ami PASQUIER, de la 27^{me} D.I., s'est imposé la tâche ingrate de recopier intégralement l'historique du 140^{me} R.I. dans le but d'en faire effectuer la publication par le « Journal des Combattants ». Après bien des démarches, il a finalement obtenu la parution de cet historique dans les numéros des 21 et 28 septembre et 5 octobre dernier. Le numéro du 12 octobre contiendra la dernière partie de cet historique qui, malheureusement et pour des questions de place, a été considérablement réduit à l'insu de notre ami PASQUIER.

Vous pouvez trouver le « Journal des Combattants » chez les marchands de journaux. Si vous n'obtenez pas les numéros déjà parus, vous pouvez les demander au Journal, 43, rue du Temple, Paris.

R. B.

DISTINCTIONS

Nous avons appris, avec une grande joie, que notre camarade Marc PASQUIER, ancien du 52^{me} R.I. et Secrétaire général de l'Association « Les Anciens de la 27^{me} D.I. », avait été élevé à la dignité de Chevalier de la Légion d'honneur. La plupart d'entre nous connaissent l'œuvre considérable entreprise par notre ami PASQUIER dans le cadre de cette association. Son dévouement pour la cause sacrée du souvenir et de l'amitié est au-dessus de tout éloge. Aussi, tous les camarades du 140 s'associeront-ils aux amicales et sincères félicitations que nous lui adressons par la voie de notre bulletin.

La Croix de Chevalier de la Légion d'honneur lui sera incessamment remise par notre camarade CHAMBAZ, du 415^{me} R.I. et vice-président des anciens de la 27^{me} D.I.

R. B.

La médaille militaire a été attribuée dernièrement à notre ami Louis DURAND (39-45), 19, rue Charrel, à Grenoble. Nous nous réjouissons tous de cette distinction bien méritée et je pense être votre interprète à tous en adressant à notre ami les bien vives félicitations de tous les 140.

IMPORTANT

A cette occasion, le Président informe tous les anciens 140 qu'il se tient à leur disposition pour essayer de leur faire obtenir les récompenses auxquelles ils peuvent avoir droit. Je rappellerai seulement que deux titres de guerre : une blessure et une citation sont le minimum indispensable pour faire une demande pour la médaille militaire, la Légion d'honneur exigeant cinq titres de guerre. Les démarches prennent du temps pour la constitution des dossiers et le règlement est parfois



long. Pour notre ami DURAND, j'ai pu néanmoins arriver assez rapidement à une solution (dix-huit mois), mais peut-être avait-il déjà fait d'autres démarches auparavant ?

De toute façon, je me mets à la disposition de tous nos camarades. Ne me remerciez pas, c'est encore, pour moi, une façon de servir.

R. B.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

- Notre ami Léon PELLAT (14-18) insiste pour que son prénom, correctement épilé, figure sur la correspondance qui lui est adressée et nous précise son adresse postale : Boîte postale 27, Saint-Marcellin (38).
- Voulez-vous noter la nouvelle adresse de notre bon ami CHAPPAZ : Maison de Repos, 2, rue du Lieutenant-Chabal, 38-Grenoble.

ANCIENS DE 14-18, VOUS ALLEZ POUVOIR FAIRE LA BOMBE...

Devons-nous en rire ? La retraite du combattant au taux entier (33 points) est portée à la somme énorme de 293,37 F par an à partir du 1^{er} octobre 1968.

Nous pouvons dormir tranquilles, la sécurité de nos vieux jours est définitivement assurée.

*Texte de la MOTION approuvée à l'unanimité
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 8 MAI 1968
et adressée à notre Amicale sœur de la 27^{me} D.I.*

Fraternellement réunis à Grenoble, le 8 mai 1968, plus de 140 anciens du 140^{me} Régiment d'Infanterie, ayant combattu sous les écussons du Régiment au cours des deux guerres 14-18 et 39-40, adressent à leur Amicale sœur l'expression de leur affectueuse et fidèle amitié.

Profondément troublés par la motion publiée dans le dernier bulletin de « La Fusée » (premier trimestre 1968) au sujet du refus, par M. le Ministre des Armées, de la création d'un contingent de Croix de la Légion d'honneur, à l'occasion du Cinquantième anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 ; outrés de voir attribuer des croix à de jeunes sportifs, dont le seul mérite est d'avoir réalisé pendant quelques minutes une performance sans danger, alors qu'ils ont réalisé eux-même une performance autrement dangereuse qui a duré cinquante-deux mois et n'a probablement jamais été égalée ;

Tous ces Anciens Combattants s'associent de tout cœur au bon combat que vous menez afin que les meilleurs d'entre nous soient enfin récompensés comme il convient et afin que chaque ancien combattant reçoive, à l'occasion du Cinquantenaire de l'Armistice, les titres de gloire qui lui reviennent.

Avec vous, nous refuserons de participer aux cérémonies commémoratives du Cinquantenaire et à toutes les cérémonies officielles, jusqu'à ce que satisfaction nous soit enfin donnée.

Et nous nous permettrons de rappeler à M. le Ministre des Anciens Combattants la phrase célèbre prononcée par Georges CLEMENCEAU, à la tribune de la Chambre des Députés le 11 novembre 1918 :

« Ils ont des droits sur nous. »



Oui, nous avons des droits et nous entendons qu'ils soient respectés,
car nous les avons payés de notre chair, de notre sang.

Vive le 140,

Vive la 27^{me} Division,

Vive la FRANCE.

Cette motion a été signée par les Présidents d'honneur GUILLAUME
et Colonel MANFRINO, par le Président BUSQUET, par les Présidents
des Sections locales: FERRAND (39-40), LEVERNEY (14-18) et JOUS-
SARD (39-40).



Section Lyonnaise 14-18

DECES

C'est avec une vive peine que, en l'espace de quelques jours au cours du mois de septembre, nous avons appris le décès de notre vieux camarade et ami LUQUAIN, classe 1911, le si sympathique « patron » de notre Siège; celui, accidentel, de POULET, classe 1912, de Verchemy (Drôme), notre aimable fournisseur de Clairette de Die, toujours fidèle à nos rassemblements annuels de printemps et d'automne et, également, celui de notre camarade TEBOUL, classe 1911, de Dinan (Côtes-du-Nord), adhérent depuis longtemps à la Section Lyonnaise des 14-18.

Aux familles de nos chers disparus, nous adressons nos plus vives et bien sincères condoléances en les assurant que le souvenir de nos camarades défunts restera toujours gravé dans nos cœurs d'anciens combattants.

Le Secrétaire : C. NEVERS.

MARIAGES

Notre ami NELATON et Madame nous ont fait part du mariage de leur fille Suzanne avec M. André VALTAT.

Nos félicitations aux parents. Aux mariés, nos meilleurs vœux de bonheur.

Notre camarade NEVERS, secrétaire de la Section, nous a fait part du mariage de sa petite-fille Martine NEVERS avec M. Gérard NICOUUD.

NAISSANCE

Notre camarade et sympathique Trésorier LYONNET nous fait part de la naissance de son petit-fils François.

Aux grands-parents et aux parents, nos plus vives félicitations.

Amicale des Anciens du 140^e R. I. au Front...

Octobre est, pour notre Section, l'époque de son traditionnel banquet d'automne. Le dimanche de ce même mois, tous les camarades 14-18 qui avaient pu répondre à notre appel se trouvaient donc réunis au Restaurant Sornin, à Trept (Isère), en compagnie d'un certain nombre de 39-40 toujours prêts à se joindre à nous lorsque s'en présente l'occasion, ce dont nous les remercions vivement.

Grâce à une température printanière, un ciel sans nuage et un repas à la fois copieux et délectable, la gaieté n'a cessé de régner au cours de ce banquet de 50 couverts auquel prirent part, à notre vive satisfaction, de nombreuses épouses de nos camarades.

Nous aurions aimé réunir beaucoup plus d'anciens à ce rassemblement d'automne. Mais de nombreux camarades n'ont pu se joindre à nous du fait de santés plus ou moins déficientes pour eux ou leur proche entourage.

LEVERNEY, après avoir remercié tous ceux qui répondirent à notre appel, évoqua quelques-uns des faits d'armes de notre beau Régiment. Puis le Président BUSQUET, qui nous a fait l'honneur et le plaisir d'être parmi nous, nous donna de rassurantes nouvelles au sujet de la santé de notre ami CHAPPAZ dont l'absence a été regrettée par tous.

Nous avons également bien regretté que FERRAND, président des 39-40, ait été empêché de se joindre à nous ce jour-là. Mais le sympathique Secrétaire LAURENT et toute son « équipe » habituelle était là.



Enfin, l'ami LYONNET, notre trésorier, a rendu compte de la situation financière de la Section Lyonnaise, situation tout à fait satisfaisante.

A tous, à toutes, merci d'être venus! Et gardons l'espoir que tous et toutes nous retrouverons au grand rassemblement de mai 1969.

Vive le 140!

Le Secrétaire : C. NEVERS.

P.S. — Notre camarade POULENAY n'ayant pu prendre part à nos agapes a bien voulu, une fois de plus, nous manifester son amitié par un don au profit de notre caisse de secours. Aussi, est-ce de tout cœur que nous le remercions de sa générosité.

Activité de la **Section de Lyon 39-40**

Depuis l'Assemblée générale du 11 février 1968 dont le compte rendu a paru dans le Bulletin de mars, les faits suivants sont à signaler.

MARIAGES

Le 2 mars 1968 : mariage de Gisèle, fille de votre humble serviteur, avec M. Pierre BIARD.

Le mariage a eu lieu en l'église de l'Annonciation et je tiens à remercier les nombreux camarades qui sont venus nous témoigner leur sympathie comme ils l'avaient fait d'ailleurs pour le mariage de mon fils Bernard.

Le 29 juillet 1968 : mariage en l'église Notre-Dame-des-Anges de Maurice, fils de notre ami CHASTANT, avec M^{lle} Odette CELANI.

NAISSANCE

Le 4 avril 1968 : naissance de Franck, petit-fils de notre ami Jean GOURGUET.

DECES

Le 12 mars 1968 : décès à leur naissance de deux petites-filles jumelles de CHASTANT.

Le 29 juin 1968 : décès de la mère de notre sympathique Président-Adjoint Marcel DEAL.

AUTRES NOUVELLES

A la permanence du 2 mai 1968, le Président MARTEL nous fait part d'une lettre de QUEYRAS, de Paris, qui le prie de rappeler aux copains qu'ils seront toujours les bienvenus aux diners organisés par la Section Parisienne s'ils se trouvent dans la capitale aux dates de ces réunions.

Qu'on se le dise...

M. Paul BARAILHE, frère de notre regretté camarade Louis BARAILHE, nous fait connaître que la dépouille de son frère a été transférée aux Vieux Cimetière de la Guillotière, rue du Repos, à Lyon (4^{me} cimetière, carré n° 1, 6^{me} ligne, case 13).

Enfin, le 5 mai 1968, Journée 140 à Grenoble dont vous lirez le compte rendu par ailleurs dans la rubrique Section de Grenoble. Je rappellerai seulement que, comme toujours, les Lyonnais furent très nombreux. Cependant, cette année, le nombre des congressistes fut gonflé par l'apport de JOUSSARD qui amenait avec lui 28 anciens 140. A citer la présence de MAURIN, de Bollène, qui présenta les excuses de VENTAJOL, empêché.



Section de la BIEVRE

Cette journée fut d'une parfaite réussite tant par le cadre où elle s'est déroulée que par la bonne chère qui nous a été servie mais aussi par l'ambiance fraternelle qui n'a cessé d'y régner.

Rassemblés à l'Hôtel Beauvillage de Charavines, Patron Valentin, au nombre de 32 participants dirigés par notre Président, nous avons pu, après un apéritif d'honneur déguster :

Le Melon glacé Cantaloup

Le Saucisson brioché

La Friture du Lac

Le Filet Charolais — Tomates Provençales

Les fromages et les fruits — Le café

Dans le cadre grandiose d'une terrasse dominant sur un lac émeraude, nous avons pu voir évoluer de nombreuses voiles blanches, les skieurs nautiques et les amateurs de plongeurs.

Charmés par ce spectacle d'une belle fin d'été, nous avons prolongé nos réflexions d'admiration avant de déguster le fin menu.

Rentrés au logis à travers notre belle Bièvre, nous avons laissé au passage des communes de Izeaux, Sillans, La Frette, etc..., etc.. les participants joyeux qui nous ont promis d'élargir pour le prochain rendez-vous le cercle des anciens de notre beau régiment.

Vive le 140^{me} R.I.

Vive la Section de la Bièvre.

LE COMITÉ.

